

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A au capital de 20.000.000 de Dinars
Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis
R.C N° B120481997

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2011

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 25 Mai 2011 à 10 heures au Siège Social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice 2010.
- Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010,
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2010.
- Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- Quitus aux Administrateurs.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MAI 2011 A 10H**

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2010, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à **16.090.569,509 D** auquel s'ajoute le report à nouveau de **550.752,444 D**, formant ainsi un total disponible égal à **16.641.321,953D** et décide la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes	6 400 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 513 750,000 D
Réserves facultatives	5 000 000,000 D
Report à nouveau	727 571,953 D
Total	16 641 321,953D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,600 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01 Juin 2011.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2011, à soixante dix mille dinars (**70 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Abdel Monem KOLSI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Alia ABDALLAH, démissionnaire.
Le mandat de Monsieur Abdel Monem KOLSI arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de :

- M. Mohamed Habib BEN SAAD
- M. Michel LUCAS
- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie représentée par M. Mohamed TRIFA
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel représenté par M. Pierre REICHERT.

Ces mandats arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Mohamed RIAHI en tant qu'Administrateur.
Le mandat de Monsieur Mohamed RIAHI arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2013.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.